



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 132 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Diana Minyi Lee (Singapour)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 132 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/71/702.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de cette question à ses 29^e et 39^e séances, les 1^{er} mai et 29 juin 2017. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/71/5 (Vol. II)];
 - b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/801);
 - c) Rapport correspondant du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (A/71/845).

¹ A/C.5/71/SR.29 et A/C.5/71/SR.39.



II. Examen du projet de résolution A/C.5/71/L.30

4. À sa 39^e séance, le 29 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/71/L.30), déposé par sa Présidente à la suite de consultations coordonnées par le représentant de l'Angola et Vice-Président de la Commission.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/71/L.30 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 70/238 C du 17 juin 2016 et 71/261 A du 23 décembre 2016,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ¹, le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 ² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* des opinions et conclusions du Comité des commissaires aux comptes et approuve les recommandations que ce dernier a formulées dans son rapport¹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³;
3. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée;
4. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016²;
5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais;
6. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard;
7. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 5, vol. II [A/71/5 (Vol. II)].

² A/71/801.

³ A/71/845.